



Diplome d'état de psychologue scolaire (deps)

Par **DONNAREL**, le **16/01/2012** à **21:39**

Bonjour,

j'espère que vous pourrez me conseiller : Je suis professeur des écoles, et j'ai la possibilité de postuler, au sein de l'éducation nationale, à une formation au DEPS avec une licence de psychologie. J'ai passé par correspondance, à mes frais et tout en travaillant cette licence en 2010/2011.

Pour des raisons financières, il semblerait que l'éducation nationale mette un frein à cette formation et recrute bientôt ses psychologues scolaires sur master 2.

Dans l'attente, dans mon académie, il n'y a pas eu de formation cette année 2011/2012, et il n'y en aura sans doute pas l'année prochaine, dernière année de recrutement selon ces modalités (d'après les bruits de couloir, rien n'est jamais officiel) avant recrutement sur master. J'aurais donc fait cette démarche pour rien alors que les textes, au moment de mon choix et encore à ce jour définissent ces mêmes modalités de recrutement, et que de nombreux postes sont à pourvoir.

Est-il possible de dénoncer ces modifications arbitraires, sachant en outre que d'autres académies ont recruté cette année et recrutent pour 2012 /2013 ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette question, ainsi que de votre réponse.

Cordialement.

P. DONNAREL